



**Tribunal du Travail du Hainaut
Cabinet de la Présidente**

Secrétariat de la Présidente

Tél.: 071/23.68.81

Courriel : brigitte.delahaye@just.fgov.be

IBAN : BE94 6792 0090 7814

BIC : PCHQBEBB

Transmis à

Monsieur Luc BERTRAND

Président de la Chambre d'arrondissement du Hainaut -
Huissiers de Justice et Candidats Huissiers de Justice

Charleroi, le 29 juin 2018

NOTRE REFERENCE

PSDT/BD/Tableau service

VOTRE REFERENCE

ANNEXE

1

OBJET

Ordre de service des audiences : année judiciaire 2018 - 2019.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, pour votre information, copie de l'ordonnance établissant l'ordre de service des audiences de la juridiction pour l'année judiciaire prochaine.

Puis-je vous prier d'en aviser Mesdames et Messieurs les Huissiers de justice et de m'accuser réception de la présente ?

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

La Présidente,

D. MOINEAUX.

ORDONNANCE

Nous, D. MOINEAUX, Présidente du Tribunal du travail du Hainaut,

Vu l'article 316 du Code judiciaire,

Vu le Règlement particulier du Tribunal du Travail du Hainaut,

Il y a lieu d'organiser le service des audiences conformément à ce Règlement particulier.

Toutefois, vu les nécessités d'une bonne organisation, il convient de procéder aux modifications suivantes pour l'année judiciaire 2018-2019:

Division de Charleroi

La 1^{ère} chambre siégeant en matière d'accidents de travail siègera les 1^{ers} mercredis et 2^{èmes} mardis du mois.

L'audience des 3^{èmes} mercredis est supprimée.

La 4^{ème} chambre siégeant en matière d'assurance maladie invalidité siègera les 1^{ers}, 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} lundis du mois et les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis du mois.

Les audiences de 5^{ème} chambre en matière d'introduction ONSS et amendes administratives des 3^{èmes} et 4^{èmes} jeudis sont supprimées.

Division de Binche siégeant à Charleroi

La 9^{ème} chambre siégeant en matière de contrat d'emploi siège uniquement les 4^{èmes} lundis du mois.

La 10^{ème} chambre siégeant en matière de contrat ouvrier siège uniquement les 4^{èmes} lundis du mois.

Division de Binche siégeant à La Louvière

La 12^{ème} chambre, siégeant en matière d'allocations pour les personnes handicapées et sécurité sociale des travailleurs indépendants, se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois.

La 12^{ème} chambre du 2^{ème} jeudi du mois est supprimée.

Division de La Louvière

La 7^{ème} chambre, siégeant en matière de cotisations ONSS et amendes administratives, se tiendra le 1^{er} jeudi du mois et plus le 3^{ème} jeudi du mois.

L'audience de la 8^{ème} chambre des premiers vendredis du mois siégeant en matière d'allocations pour les personnes handicapées et sécurité sociale des travailleurs indépendants est supprimée.

Division de Tournai

La 3^{ème} chambre (T3) des 3^{èmes} mercredis siégera uniquement un mois sur deux (soit en octobre et décembre 2018 et février, avril et juin 2019).

La 4^{ème} chambre (T4) siégera uniquement les 3^{èmes} mercredis un mois sur deux (soit en septembre et novembre 2018 et en janvier, mars et mai 2019).

La 6^{ème} chambre (T 6) siégeant en matière d'introduction ONSS siégera les 3^{èmes} lundis des mois pairs (soit en octobre, décembre 2018 et ensuite en février, avril et juin 2018).

La 6^{ème} chambre (T6) siégeant en matière ONSS plaidoiries siégera les 2^{èmes} mardis.

Division de Mouscron siégeant à Tournai

La 1^{ère} chambre (M1) siégera uniquement les 1^{ers} vendredis.

La 2^{ème} chambre (M2) siégera les 3^{èmes} vendredis en ce qui concerne les contrats d'emploi et les 4^{èmes} vendredis en ce qui concerne les risques professionnels.

La 4^{ème} chambre (M4) siégera uniquement les 3^{èmes} mercredis un mois sur deux (soit en septembre et novembre 2018 et en janvier, mars et mai 2019).

La 6^{ème} chambre (M 6) siégeant en matière d'introduction ONSS siégera les 3^{èmes} lundis des mois pairs (soit en octobre, décembre 2018 et ensuite en février, avril et juin 2019).

La 6^{ème} chambre (M6) siégeant en matière ONSS plaidoiries siégera les 2^{èmes} mardis.

Vu l'avis, conforme, de Madame BLAISE, Auditeur de division,

ORDONNONS,

Pour les Divisions de Mons, La Louvière, Charleroi, Binche, Tournai et Mouscron,

Qu'à partir du 1^{er} septembre 2018, l'ordre de service des audiences soit donc réglé selon les tableaux, ci-annexés,

Qu'à partir du 1^{er} septembre 2018, toutes les audiences commencent à 14 heures,

Fait à Charleroi, le 29 juin 2018.

La Présidente,
D. MOINEAUX.



Divisions de Charleroi et de Binche: grille schématique des audiences à partir du 1er septembre 2018.

SALLE	CH.	PREMIERE	DEUXIEME	TROISIEME	QUATRIEME	CINQUIEME
		S1	2	Contrat de travail ouvrier BORLEE/WARNIER Burhin/Wathy	Contrat de travail ouvrier MALMENDIER/MATHY Grenier/Denies	Contrat de travail ouvrier BORLEE/FOBELETS Nicolas/Nowakowski
S1	10					
S4	3	Contrat de travail employé MARCOTTE/TEMMERMAN Pont/Rosa	Contrat de travail employé REYNTENS/WARNIER Lambiotte/Besson	Contrat de travail employé VAN HAESBROECK/MATHY Maniquet/Buserie	Contrat de travail employé TOUSSAINT/BOURLEAU Dion/Palmeri	
S4	9					
S3	4	AMI salariés BRASSELE/FOBELETS Maniquet/Ducarme	AMI salariés LOODTS/BOURLEAU PIJPOPS/V. Martin	AMI salariés BRASSELE/PILLOD Renzetti/Renaux	AMI salariés REYNTENS/MATHY Pijpops/Vanhove	
M A R D I E R M E R C R E D I E S M E R C R E D I E S	S4	3	Contrat de travail employé BRASSELE/FOBELETS Van Drooghenbroeck/Delisse		Contrat de travail employé REYNTENS/VANDENNEUKER Allard/Rosa	
	S3	4			AMI salariés TOUSSAINT/BOURLEAU Carlier/Lekeux	
	S2	5		Règlement collectif de dettes BORLEE/VANDERVEKEN	Règlement collectif de dettes TOUSSAINT/BOURLEAU	Règlement collectif de dettes BRASSELE/VANDENNEUKER
	S3	5			Aide sociale - revenu intégrat. VAN DRIESSCHE/MATHY Van Drooghenbroeck/Robert	
	S1	8	Allocations handicapés MARCOTTE/ANIZE Labilloy/Santoro	Allocations handicapés/AMI LOODTS/DELAHAYE Keppers/Moroni		Allocations handicapés MALMENDIER/MATHY Pireaux/Semat
		4		J.S. employeur ?		
	S3	13		Accidents du travail MARCOTTE/ANIZE		
	1		Delepierre/Meunier			
L O U V I È R E	S1	1	Accidents du travail MOINEAUX/MATHY Scaillet/Fesler			
	S3	5	Allocations familiales BORLEE/FOBELETS Lambiotte/Sion		Aide sociale - revenu intégrat. VAN DRIESSCHE/PILLOD Bauwens/Marzolla	
	S2	6			Cotis. - Pension - AMI indépts. MARCOTTE/ANIZE Urbain/Catoir	
	La Louvière	14		Chôm-Pres fam-pens-gar rev Minimex-A S-AJ-Rev intég VAN HAESBROECK/VANDERVEKEN Lambiotte/Savoie		
J U I N I E T	S3	5	Règlement collectif de dettes MOINEAUX/VANDENNEUKER	Règlement collectif de dettes MALMENDIER/BOURLEAU	Règlement collectif de dettes REYNTENS/PILLOD	Règlement collectif de dettes VAN HAESBROECK/FOBELETS
	S1	5		ONSS - Am. adm. (INTRO) LOODTS/DAL Allard/De Roover		
	S2	7				Maladies prof. - pensions sal. DE PRETER/ANIZE Scaillet/Habay
	La Louvière	11	ONSS - Elec soc - Am Adm DE PRETER/VANDERVEKEN Scaillet/Darquennes		AMI - Elec soc - Am Adm - VA VAN HAESBROECK/VANDERVEKEN Couwez/Puzzo	
	La Louvière	Ref	Référés (L.L. - 14 h) LECOCQ/DAL	Référés (L.L. - 14 h) LECOCQ/DAL	Référés (L.L. - 14 h) LECOCQ/DAL	Référés (L.L. - 14 h) LECOCQ/DAL
J U I L I E T	S1	5	Chômage-Harcèlement-Elec.Soc DE PRETER/VANDENNEUKER Van Hellemonst/Harnet	Chômage-Harcèlement-Elec.Soc TOUSSAINT/WARNIER Bauwens/Harnet	Chômage-Harcèlement-Elec.Soc DE PRETER/PILLOD Vercruyssen/Jouinaux	
	La Louvière	12			Sec. soc. Ind./handicapés LECOCQ Greffier de La Louvière	
	S4	Ref	Référés (Charleroi - 14 h) MOINEAUX/MALMENDIER	Référés (Charleroi - 14 h) MOINEAUX/MALMENDIER	Référés (Charleroi - 14 h) MOINEAUX/MALMENDIER	Référés (Charleroi - 14 h) MOINEAUX/MALMENDIER

"référé" = audiences de référés et comme en référés / T. A : D. MOINEAUX (effectif) - Ph. LECOCQ (suppléant)

Règlement collectif de dettes : - admissibilités : D. MOINEAUX (effectif) - C. DE PRETER (suppléant) et cabinet avant audience: D. MOINEAUX - C. DE PRETER

- cabinet : N.MALMENDIER - M.N.BORLEE - V. VAN HAESBROECK - A.-F. BRASSELE - C. REYNTENS - S. TOUSSAINT

Divisions de Mons et de La Louvière: grille schématique des audiences

		PREMIER	DEUXIEME	TROISIEME	QUATRIEME	CINQUIEME
J - D Z C	Ch Matières Juge JS Greffier		3ème Chambre Pensions trav. salariés/Handicapés M. MESSIAEN	3ème Chambre Trav. Indépendants/AMI-Chômage M.MESSIAEN		
	Ch Matières Juge JS Greffier		4ème Chambre Contrat de travail ouvrier LYYX/MENNA	4ème Chambre Contrat de travail employé D. AGUILAR y CRUZ	4ème Chambre Contrat de travail employé C. GRENIER	
M - D R A	Ch Matières Juge JS Greffier	10ème Chambre RCD M. MESSIAEN	5ème Chambre Sécurité sociale trav. salariés M. MESSIAEN	10ème Chambre RCD C. GRENIER	10ème Chambre RCD I. CASOLIN	
	Ch Matières Juge JS Greffier					
S - D R O N S	Ch Matières Juge JS Greffier	5ème Chambre Sécurité sociale trav. salariés C. GRENIER	2ème Chambre Sécurité sociale trav. salariés D. AGUILAR y CRUZ	1ère Chambre Acc. du travail /Mal. Prof. I. CASOLIN	2ème Chambre Sécurité sociale trav. salariés I. CASOLIN	
	Ch Matières Juge JS Greffier			2ème Chambre ONSS Ph. LECOCQ		
C - D C M C	Ch Matières Juge JS Greffier	6ème Chambre Acc. du travail /Mal. Prof./ Séc. trav. salariés. D. AGUILAR y CRUZ	10ème Chambre RCD D. AGUILAR y CRUZ		10ème Chambre RCD Ph. LECOCQ	
	Ch Matières Juge JS Greffier	7ème Chambre ONSS DE PRETER	7ème Chambre Sécurité sociale trav. Salariés Ph. LECOCOQ HOYOUX	7ème Chambre Sécurité sociale trav. salariés C.P.A.S.- R.I. - A.S. Ph. VAN DRIESSCHE GENART	7ème Chambre Sécurité sociale trav. salariés C. GRENIER GENART	
K - D R A Z N A	Ch Matières Juge JS Greffier		9ème Chambre Contrat de travail ouvrier I. CASOLIN	8ème Chambre Pens trav. Salariés/Handicapés/ Travailleurs Indépendants Ph. LECOCQ	9ème Chambre Contrat de travail employé Juge suppléant	
	Ch Matières Juge JS Greffier					

Toutes les audiences (MONS - LA LOUVIERE) reprises dans le tableau débutent à 14H00

REFERES / BAI / REQUETES UNILATERALES à MONS (le mardi à 11H00) : LECOCQ/LAITAT – LA LOUVIERE (le jeudi à 11H00) : LECOCQ/HOYOUX
ENQUETES à MONS / JUGE COMMISSAIRE / LEFEVRE – LA LOUVIERE : JUGE COMMISSAIRE / GODART

Chambre du conseil de la 10ème Chambre (RCD) :
Autorisations ventes - remplacements médiateurs - tous les lundis à 10h00 : LECOCQ

RCD CABINET : Juges : AGUILAR - MESSIAEN - CASOLIN - GRENIER / Greffiers : BIERWISCH-VAILLANT

Tribunal arrondissement: MOINEAUX (effectif) et LECOCQ (suppléant)

Juges sociaux à déterminer

	SEMAINE CHAMBRE	PREMIERE SEMAINE	DEUXIEME SEMAINE	TROISIEME SEMAINE	QUATRIEME SEMAINE	CINQUIEME SEMAINE
LUNDI	T6 et M6 (ONSS intros)			ONSS (10 et 12/2018 et 02-04-06/2019) B. SALEMBIER - M. PICRON P. VANASSCHE - J-J HOQUEZ		
MARDI	T3	Am. adm.-Aide sociale - Revenu d'intégration - Sécurité sociale - pensions - Allocations familiales (sauf chômage et handicapés) V. WAGNON - V. SCHUDDINCK E. VANHAVERBEKE - M. TALPE		Am. adm.-Allocations handicapés aide sociale - revenu d'intégration - pensions - All. fam-Séc. soc G. PIETTE - V. SCHUDDINCK Y. DOUTRELUIGNE - M-L LIZON - C. VANDECASTEELE		
	M3+M6+T6(onss ploidoiries)		Allocations handicapés - Aide sociale - Revenu d'intégration - Sécurité sociale - Am. Adm-ONSS (sauf chômage) B. DELVIGNE - V. SCHUDDINCK R. LAMBERT - M. MORIAU - J-R GEVA			
MERCREDI	T3			Am. Adm./AS/R/Séc. Soc./Pensions/All. Fam. (sauf chômage et handicapés)(10 et 12/2018 et 02-04-06/2019) V. WAGNON - C. TITECA G. GROENSTEEN - J. DUTRANNOIS		
	T4 et M4			Cotisations Indépendants Sécurité sociale indépendants (09 et 11/2018 et 01-03-05/2019) V. WAGNON - M. PICRON E. PROVIS - O. GRIMONPREZ		
	T et M Référés	Référés-LECOQ 9h/11h	Référés-LECOQ 9h/11h	Référés-LECOQ 9h/11h	Référés-LECOQ 9h/11h	Référés-LECOQ 9h/11h
JEUDI	T5	Règlement collectif de dettes V. WAGNON - C. TITECA		Règlement collectif de dettes G. PIETTE - C. TITECA	Règlement collectif de dettes B. DELVIGNE - M. PICRON	
VENDREDI	T1 et M1	C.trav. ouvrier/harcèlement/ES et chômage pour Mouscron B. DELVIGNE - F. WALLEZ L. DEWULF - C. TJOENS				
	T1			Chômage - Harcèlement Elections sociales V. WAGNON - F. WALLEZ J-L RIVIERE - J-L FOUCART		
	T2		Contrat de travail employé G. PIETTE - A. FANUEL A. BACHY - S. LEFEBVRE			
	T2 et M2			Contrat de travail employé G. PIETTE - V. SCHUDDINCK M. GILLIEAUX - P. DEJARDIN	A.T/M.P./maladies professionnelles DELVIGNE - F. WALLEZ F. BAYART - P. SOETE	B.

	<i>SEMAINE CHAMBRE</i>	<i>PREMIERE SEMAINE</i>	<i>DEUXIEME SEMAINE</i>	<i>TROISIEME SEMAINE</i>	<i>QUATRIEME SEMAINE</i>	<i>CINQUIEME SEMAINE</i>
LUNDI	T6 et M6 (ONSS intros)			ONSS (10 et 12/2018 et 02-04-06/2019) B. SALEMBIER - M. PICRON G. GROENSTEEN - M. VINCENT		
MARDI	T3	Am. adm.-Aide sociale - Revenu d'intégration - Sécurité sociale - pensions - Allocations familiales (sauf chômage et handicapés) V. WAGNON - V. SCHUDDINCK R. LAMBERT - J-M DECUBBER		Am. adm.-Allocations handicapés aide sociale - revenu d'intégration - pensions - All. fam-Séc. soc G. PIETTE - V. SCHUDDINCK L. DEWULF - D. VERDEBOUT - M. MORIAU		
	M3+M6+T6(ons plaidoiries)		Allocations handicapés - Aide sociale - Revenu d'intégration- Sécurité sociale - Am. Adm-ONSS (sauf chômage) B. DELVIGNE - V. SCHUDDINCK A. BACHY - M-L LIZON - J-N FERME			
MERCREDI	T3			Am. Adm./AS/Rt/Séc. Soc./Pensions/All. Fam. (sauf chômage et handicapés){10 et 12/2018 et 02-04-06/2019) V. WAGNON - C. TITECA Y. DOUTRELUIGNE - F. DESCAMPS		
	T4 et M4			Cotisations indépendants Sécurité sociale indépendants (09 et 11/2018 et 01-03-05/2019) V. WAGNON - M. PICRON J-M LEPAPE - O. GRIMONPREZ		
	T et M Référés	Référés-LECOCQ 9h/11h	Référés-LECOCQ 9h/11h	Référés-LECOCQ 9h/11h	Référés-LECOCQ 9h/11h	Référés-LECOCQ 9h/11h
JEUDI	T5	Règlement collectif de dettes V. WAGNON - C. TITECA		Règlement collectif de dettes G. PIETTE - C. TITECA	Règlement collectif de dettes B. DELVIGNE - M. PICRON	
VENDREDI	T1 et M1	C.trav./harcèlement/ES et chômage pour Mouscron B. DELVIGNE - F. WALLEZ E. VANHAVERBEKE - P. BUSIAU				
	T1			Chômage - Harcèlement Elections sociales V. WAGNON - F. WALLEZ F-BAYART - D. DE GUISSME		
	T2		Contrat de travail employé G. PIETTE - A. FANUEL D. DALLA VALLE - C. LIGOT			
	T2 et M2			Contrat de travail employé G. PIETTE - V. SCHUDDINCK P. VANASSCHE - N. ZIDDA	A.T/M.P./ maladies professionnelles B. DELVIGNE - F. WALLEZ J-L RIVIERE - L. DELABIE	